

ABONNEMENT

Un an... 48 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 26 SEPTEMBRE

DOMENICO MARGIOTTA

Et la Franc-Maçonnerie

L'abjuration éclatante d'un des plus hauts dignitaires de la franc-maçonnerie universelle, le F. Domenico Margiotta, vient de jeter le désarroi parmi les chefs et les soutiens de la secte.

C'est la continuation de la débâcle constatée depuis quelque temps déjà dans les rangs maçonniques. Tout se disloque, tout se rompt, tout s'écroule ! Si ce n'est pas encore la fin — c'est le commencement de la fin.

L'élection du F. Adriano Lemmi, comme chef suprême de l'Ordre, par le Convent souverain universel tenu le 20 septembre de l'année dernière à Rome, a été le point de départ du schisme maçonnique auquel nous assistons. Les F. Américains, qui jusqu'alors avaient eu la direction suprême et la gestion de la caisse de propagande, protestèrent ; miss Diana Vaughan, grande-maitresse de New-York, démissionna. Cependant, la paix semblait revenue et Lemmi s'appreter à célébrer triomphalement l'anniversaire de son élévation au Souverain-Pontificat, quand une nouvelle démission retentissante, celle de M. Domenico Margiotta, vint encore troubler la fête. Celui-ci, non-seulement démissionna, mais de plus se convertissait à la religion catholique.

M. Domenico Margiotta s'est proposé de dévoiler les plus secrets mystères de la franc-maçonnerie et particulièrement ceux du *Palladisme*, culte satanique, auquel appartient Lemmi. Demain, paraîtra son volume : *Adriano Lemmi, chef suprême des francs-maçons* (1). On comprendra d'ailleurs le désarroi jeté dans la secte, non seulement en Italie, mais aussi en France et ailleurs, quand on saura que M. Margiotta est le *premier membre* de la Haute-Maçonnerie qui, ouvrant les yeux, le fait savoir publiquement. Le Grand-Orient a dû, ces jours-ci, adresser à tous les organes maçonniques une déclaration, votée par le dernier Convent, pour nier le titre et la fonction de chef suprême reconnu à Lemmi, et affirmer que les Loges du Rite français échappent à sa direction secrète.

Il fallait cela pour essayer de dissiper l'inquiétude des francs-maçons inférieurs, qui, désaveuglés par les récentes révélations, donnent leurs démissions en masse. Voilà pourquoi toutes les feuilles maçonniques ont inséré le communiqué du G. O., affirmant « à la face du monde » que la franc-maçonnerie de France n'est soumise à aucune direction étrangère.

M. Margiotta, lui, déclare le contraire et il en donne comme preuve une supplique du grand-maître et chef palladiste belge, le F. Goblet d'Aviella, informant, à la date du 30 juin 1894, le chef suprême Lemmi, des démissions « qui se multiplient dans des proportions inquiétantes » et lui demandant de « donner vite le mot d'ordre » nécessaire pour faire rentrer la confiance au sein des Loges. Lemmi répondit à ce cri d'alarme en ordonnant partout de « nier carrément ». C'est ce que s'est empressé de faire le Grand-Orient de France.

M. Margiotta a surtout pris soin de dévoiler la gallophobie de Lemmi, de l'homme qui a dit : *Si je n'étais Italien, je voudrais être Prussien ; j'ai deux haines au cœur : Dieu et la France*. Comme on voit, les attaches du Grand-Orient de France avec le suprême Conseil de Rome sont des plus inquiétantes pour notre patriotisme.

L'homme que M. Margiotta nous présente, en nous racontant toute sa vie, dès le premier chapitre de son volume, est un véritable bandit. Dans ce livre, les agissements ténébreux de la franc-maçonnerie et l'indignité de ses principaux chefs sont mis en pleine lumière. Nous y trouvons le témoignage du concours constamment prêté par eux aux pires révolutionnaires, aux ennemis tout à la fois de Dieu et de la Patrie.

Il est à souhaiter que ces nouvelles révélations, partout répandues, ouvrent les yeux aux aveugles encore si nombreux, et que M. Domenico Margiotta, suivant l'exhortation que lui a envoyée M^{re} Fava, évêque de Grenoble, « ne remette le glaive au fourreau que faute de sectaire à éclairer. »

Charles Durand.

Les « Amis » des Ouvriers

Nous répéterons volontiers avec le « Pierrot » de Molière : « Je dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose ». C'est pourquoi il ne faut point se lasser d'expliquer aux ouvriers que leurs pires ennemis sont leurs prétendus amis, ces flatteurs qui se gavent à leurs dépens, affectent de les servir pour en faire les instruments de leur fortune et les poussent aux plus niaises et aux plus désastreuses entreprises : à transformer leurs syndicats en machines de guerre, à multiplier les grèves sans motif légitime, à méconnaître cette liberté du travail qui est, cependant, leur épée et leur bouclier.

Qu'ils préparent, organisent et prolongent les chômages, ou rédigent des propositions de loi qu'ils savent ne pouvoir aboutir et dont le seul résultat consiste à exaspérer les appétits, à déchaîner les convoitises, ces courtisans du quatrième Etat sont également dangereux et funestes.

Pour conquérir ou conserver quelques prébendes parlementaires, pour s'assurer aux jours d'élection les voix ouvrières, ils prodiguent les promesses et fulminent contre le capital des imprécations tragiques. Ils peuplent, au Palais-Bourbon, ce groupe ouvrier où vous ne trouveriez pas une seule blouse, sauf la blouse invraisemblable du compagnon Thivrier, et le labour n'a pas déformé leurs mains. Leur atelier, c'est le club, quand ce n'est pas le cabaret, et leur établi, la tribune. Ils pérorerent, mais ils ne travaillent pas ; ils n'ont jamais travaillé. Ce sont eux qui poussent les laborieux à désertir l'usine, qui les grisent d'une mousse socialiste et leur conseillent de s'emparer, au besoin par la force, même de ce qui ne leur appartient pas. « Ce capital doit être à nous ! » ressassent-ils en parodiant Bilboquet et sa malle. C'est toute leur doctrine. En 1848, on les appelait « les partageux » ; ils se donnent aujourd'hui pour des « liquidateurs ».

Comme on travaille peu, à moins qu'on ne

travaille pas du tout, dans les groupes révolutionnaires où tout se passe en agitation, en buvettes et en discours, ils interpellent plus qu'ils ne légifèrent, et braillent plus qu'ils ne parlent. De temps à autre, ils déposent une proposition de loi bâclée en un tour de main, grosse de beurre, plus grosse encore de déceptions, qui ne résiste pas au plus rapide examen et qu'un débat de dix minutes met en charpie.

Loin d'améliorer quelque chose, ils gâchent tout ; mais peu leur importe, et, pourvu qu'ils se ménagent une occasion de dire au peuple : « Toi seul es grand, toi seul es fort, toi seul es beau, toi seul es juste », et que les faubourgs leur répondent : « Vous seuls êtes incorruptibles et inébranlables, vous seuls êtes les vrais « aminees » du peuple », ils se déclarent satisfaits.

Leur grande force est de ne pas connaître l'hésitation et d'ignorer les scrupules. Lorsqu'ils ont dit : « Les travailleurs ! » d'une certaine façon, avec une certaine bouche, avec un certain geste, ils ont tout dit, il n'y en a que pour eux.

Les plus indulgents jugent avec sévérité ces amateurs de surenchères, ces flagorneurs du plus grand nombre ; mais ceux qu'ils dupent et qu'ils exploitent s'obstinent encore à prendre pour argent comptant leurs plus grossiers attrape-nigauds, à se griser de leurs paroles et de leur bruit. Ça et là, cependant, certains symptômes permettent de croire et certaines résistances d'espérer que ceux qu'on flatte le plus commencent à s'apercevoir ou soupçonnent tout au moins que les harangues de leurs embobelineurs sont viande creuse et que les ouvriers du Parlement sont les pires ennemis des ouvriers de l'usine. La vérité met, il est vrai, un temps relativement long pour se hisser hors de son puits. Aujourd'hui, elle semble plus d'à moitié sortie.

LE BUDGET DE 1895

Le ministre des finances va faire distribuer à bref délai le projet rectifié de 1895.

Le chiffre des réductions de dépenses qu'a opérées M. Poincaré s'élève à 39 millions.

Le ministre propose en outre la réforme des droits de succession.

Parmi les dépenses nouvelles nous citerons l'inscription d'un crédit de 2 millions pour subvenir aux dépenses qu'entraînera la transformation de l'impôt sur la propriété non bâtie en impôt sur les revenus fonciers.

Citons encore le rétablissement d'un crédit de deux millions pour réduire la proportion de l'envoi en congé des hommes de la classe 1892 qu'avait primitivement projeté le ministre de la guerre.

Signalons également l'abandon par le ministre des 4 millions de boni à provenir de la frappe des monnaies d'argent en 1895.

Signalons, par contre, la suppression du crédit de 12 millions que M. Burdeau proposait d'inscrire pour le service de l'amortissement.

M. Poincaré a introduit dans la loi de finances une disposition attribuant les excédents éventuels de l'exercice 1895 au remboursement des obligations sexennaires restant encore en circulation et qui jusqu'ici sont remboursées à chaque échéance sur la dette flottante.

En cet état, le budget de 1895 se présente avec un chiffre de recettes de 3,428,500,000 francs, présentant un léger excédent de 300 mille francs sur les dépenses.

L'exposé des motifs du projet de budget de 1895 contient un tableau du mouvement des budgets de 1880 à aujourd'hui.

Il ressort de ce tableau que, malgré les dégrèvements opérés de 1880 jusqu'à aujourd'hui et qui s'élèvent au total à 300 millions, la plus-value de nos impôts a atteint le chiffre de 600 millions.

Outre les 300 millions de dégrèvements, il y a eu 240 millions d'impôts nouveaux ou d'augmentation d'impôts.

Terminons ce rapide exposé en disant que le ministre propose d'insérer dans la loi de finances une disposition ayant pour but d'empêcher à l'avenir la fabrication et la vente des cigarettes à la main par des industriels privés.

INFORMATIONS

Les droits de succession

Le nouveau projet comporte la déduction du passif et la réforme des droits d'usufruit et de nue propriété. Cette double mesure entraîne pour le Trésor une perte de 35 millions. Pour y faire face, le ministre propose une nouvelle tarification de droits de succession croissant à la fois suivant le degré successoral et suivant l'élévation de la part héréditaire.

Le tarif institue un dégrèvement, par rapport à la situation actuelle pour les petites successions, celles où la part héréditaire est inférieure à dix mille francs.

L'effet final de la réforme sera un boni pour le Trésor de 36 millions environ.

Le Congrès des blés et farines

Le 15^e Congrès annuel des blés et farines, organisé par la chambre syndicale de la meunerie de Lyon et des départements voisins, s'est ouvert avant-hier matin, au palais du Commerce, à Lyon.

M. Jules Senn a présenté les vœux proposés par le syndicat en faveur des admissions temporaires et des mesures à prendre pour favoriser l'exportation des céréales et des farines françaises dont voici le texte :

« 1^o Qu'il ne soit pas porté atteinte au régime des admissions temporaires et qu'au contraire on l'améliore en permettant la création des acquits à caution au bureau de douane d'importation et leur apuration par tous leurs débouchés naturels justifiés par le titre de transport ;

« 2^o Que les meuniers qui ne peuvent se servir de l'admission temporaire et pour tout le commerce en général, les exportations de farineux et céréales donnent droit à des permis de réimportation de céréales étrangères valables pour six mois et pour tous les bureaux de douane. »

Ces deux vœux ont été adoptés.

L'assemblée a ensuite adopté les vœux suivants :

Vœu sur les patentes, tendant à ce que le double droit frappant les meuniers faisant commerce soit supprimé, attendu que le droit simple équivaut amplement aux anciens droits que payait la meunerie et que ce double droit a été le doublement des patentes de cette industrie ;

(1) Chez Delhomme et Brignet, éditeurs, 83, rue de Rennes, Paris. — Un volume d'environ 400 pages, 3 fr. 50 (prix fort).

Vœu pour la réforme de l'impôt de 10 0/0 sur les primes d'assurances contre l'incendie.

Cours des vins dans le Midi

Nîmes, le 25 septembre. — Malgré l'affluence des étrangers au marché des vins, tenu avant-hier, les affaires traitées sont peu importantes.

On a coté : aramon plaine, 10 à 11 fr.; aramon supérieur, 12 fr.; montagne, 13 à 14 fr.; montagne choix, 14 fr.; montagne supérieur, 16 fr.; petits bouschets, 12 à 13 fr. et alicante boschet 16 à 18 fr.

Fraudes sur les noix

Sur la plainte de plusieurs marchandes des quatre-saisons, un certain nombre de sacs de noix ont été saisis hier matin aux Halles de Paris.

Ces sacs contenaient sur le dessus une couche de noix fraîches, mais le dessous, bien que présentant à l'œil une apparence des plus appétissantes, n'était composé que de vieilles noix pourries qui avaient été maquillées à l'aide d'un vernis habilement préparé et toute la coque se brisait sous la simple pression des doigts. Chacun de ces sacs avait été payé 10 fr. et, pour quelques-unes des marchandes qui s'en étaient rendues acquéreurs, le préjudice résultant de cette fraude s'élevait à près de 80 francs.

Accident de chemin de fer

Un terrible accident s'est produit avant-hier matin sur la ligne du petit chemin de fer De-cauville qui a servi aux manœuvres de forteresse entre les stations d'Annet et de l'Ermitage, vers l'endroit dénommé le camp de Claye.

Les rivets d'une barre d'acier qui reliait entre eux deux vagonnets se sont brisés, et une énorme charge de rails s'est effondrée sur les malheureux soldats qui se trouvaient sur ces vagonnets. Tout le convoi a déraillé.

Dix soldats du 5^e génie, dont sept de la 2^e compagnie du 21^e bataillon et trois de la 4^e compagnie du 22^e bataillon ont été blessés. Trois d'entre eux le sont assez grièvement pour que l'on n'ait pu les transporter à l'hôpital de Meaux. L'un a les deux cuisses brisées.

Les autres sont moins gravement atteints.

Victime de son dévouement

Arras, 25 septembre. — Au passage à niveau de Bouin, un vieux cultivateur sourd avait ouvert la barrière pour passer avec sa vache; il traversait la voie, n'entendant pas le train 1862 qui arrivait à toute vitesse.

La garde-barrière, M^{lle} Delwaude, l'aperçut; elle courut à lui, et d'un brusque mouvement le jeta hors des voies; mais elle-même fut accrochée par la locomotive, renversée sous les roues et traînée sur une longueur de cent cinquante mètres.

On n'a trouvé d'elle qu'un cadavre horriblement mutilé.

Un homme dissous

La semaine dernière, une explosion formidable se produisit dans une fabrique de produits chimiques de Mulhouse. A la suite de cet accident, un ouvrier de la fabrique disparut. Cependant, cet homme, un nommé Conrad Wuchner, était entré le matin à l'usine.

D'après les recherches faites, le malheureux est tombé dans un récipient de nitro-benzine dont l'orifice se trouve au ras du sol. Le liquide corrosif y atteignait un mètre de hauteur.

Il est probable qu'au moment de l'explosion, Wuchner, aveuglé, asphyxié par les vapeurs qui se dégagèrent de ce brin fumant, y est tombé. Il a dû être rongé, absorbé par l'acide, car on n'a retrouvé de lui d'autres traces que les semelles en bois de ses souliers.

Courses de taureaux

On mande d'Alger que les courses de taureaux de Relizane ont donné lieu, dimanche, à un spectacle qui a péniblement impressionné le public.

Un taureau a circulé dans l'arène pendant quinze minutes avec trois épées plantées dans les côtes et dont les pointes ressortaient sous le ventre.

L'indignation est générale, même parmi les spectateurs espagnols.

BULLETIN FINANCIER

25 septembre 1894.

Le marché est aujourd'hui des plus calmes. On ne fait que très peu d'affaires. On a bien essayé au début de relever les cours, mais on se heurte à des liquidations anticipées et on revient aux cours d'hier. On croit qu'on reprendra après la liquidation.

Les places étrangères sont fermes. 3 0/0 : 402.90, 402.85, 402.70, 402.75. Les établissements de crédit ne varient guère. Nous retrouvons le Foncier à 915. Le Crédit Lyonnais à 747 ex-coupon.

La Société Générale se maintient à 741.25. Très bonne tenue de la Banque des Pays-Autrichiens. Nos grands chemins sont un peu lourds. Notons au comptant des demandes à 480 sur les obligations des mines et usines de Sosnowice; le revenu de ces titres est de 25 fr.

L'Italien est en légère reprise. L'Extérieure a toujours un marché mouvementé de 70 3/8 à 70 1/2.

Le 4 0/0 ture cote 25.35. Le retard apporté dans la régularisation de la Velata influence légèrement les fonds austro-hongrois.

En Banque, l'action Mossamédès est demandée à 34.50.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

Par décision ministérielle du 19 septembre, M. Lagarde, lieutenant-colonel du 8^e régiment de dragons, est désigné pour prendre le commandement du 1^{er} régiment de spahis.

Ecole de Saint-Maixent

L'état-major de l'Ecole des sous-officiers est rentré samedi du camp du Ruchard d'où les élèves partiront directement en permission de huit jours, aussitôt que les exercices de tir seront terminés.

La rentrée est fixée au 1^{er} octobre.

Etablissement d'artillerie

Le ministre de la guerre a décidé que l'atelier de construction d'Angers serait supprimé à partir du 1^{er} octobre prochain et qu'il serait créé, en remplacement, à la même date, une annexe de l'Ecole d'artillerie de Poitiers, pour assurer la gestion et l'entretien du matériel d'artillerie, qui restera en dépôt à Angers.

Par décision ministérielle du 22 septembre : M. Jandeau, garde d'artillerie de 2^e classe à l'atelier de construction d'Angers, a été classé à l'Ecole d'artillerie du 4^e corps d'armée.

M. Petit, garde d'artillerie de 3^e classe à l'atelier de construction d'Angers, a été classé à Angers (annexe de l'Ecole d'artillerie du 9^e corps d'armée).

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 26 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	19°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	17°
Midi,	759 m/m	au-dessus	20°
Hausse,	4 m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	15°

Institution Saint-Louis de Saumur

M. l'abbé Dupouët est nommé professeur de philosophie.

M. l'abbé Gaboreau, licencié ès-lettres, est nommé professeur de rhétorique.

M. l'abbé Reullier, licencié ex-sciences mathématiques et physiques, est nommé professeur de mathématiques.

M. l'abbé Tijou, diacre, est nommé professeur de septième.

SAUMUR

Les charpentes de raisin

Lundi dernier, en exécutant sa tournée ordinaire, le garde-champêtre auxiliaire Mercier rencontrait une demoiselle P..., de Saumur, porteuse d'un panier suspect qu'il visita et qui contenait quinze raisins blancs. Le garde demandant d'où venaient les raisins, M^{lle} P... répondit qu'ils lui avaient été donnés par M^{me} C... Mercier lui proposa de la conduire chez cette dame pour vérifier son allégation et, alors, la jeune fille avoua qu'elle avait volé.

Mise en demeure de révéler son identité, elle donna un faux nom et une fausse adresse qu'il fut facile de rectifier et qui lui ont valu un procès-verbal au grand complet.

Acte de probité

Le sieur Lemaire, chiffonnier, rue de la Visitation, a trouvé aujourd'hui, rue Saint-Jean, une fourchette en argent qui avait été jetée avec les ordures ménagères, et il l'a remise à M. Hardy, confiseur, dès qu'il a su que cet objet lui appartenait.

C'est la vingt-cinquième fois que Lemaire, dont on ne saurait trop louer la probité, remet à leurs propriétaires des objets trouvés en pareille circonstance.

Bulletin théâtral

Nous publions ci-dessous le tableau du personnel de la nouvelle troupe d'opéra et de comédie pour l'année théâtrale qui va commencer dans quinze jours.

L'orchestre est composé en partie de Français (vingt-six), dont treize Angevins. M. Giraud s'étant efforcé de donner pleinement satisfaction aux desiderata exprimés en ce sens.

Comme nous l'avons annoncé, l'ouverture de la saison théâtrale à Angers aura lieu le mardi 9 octobre avec M. Guillemot comme baryton; mais, pour lui succéder, le directeur est actuellement en pourparlers avec plusieurs barytons de talent. Quant à M. Giraud, il se réserve pour l'opéra-comique et l'opérette.

La direction se propose de donner plusieurs reprises très intéressantes et un certain nombre de nouveautés. C'est donc sous les plus heureux auspices que s'annonce la prochaine campagne théâtrale.

A Saumur, l'ouverture aura lieu, vraisemblablement, soit le lundi 8 octobre avec une comédie, soit le lundi 15 avec de l'opéra.

THÉÂTRES D'ANGERS

Année Théâtrale 1894-1895

TABLEAU DE LA TROUPE

Administration. — MM. Berton, régisseur général, parlant au public, régisseur d'opéra. — Leprin, régisseur de drame et comédie. — Delvins, second régisseur, régisseur des chœurs. — Davalis, second régisseur de drame et comédie. — Moulins, premier chef d'orchestre (Gaieté théâtre Khédival, Nouvelle-Orléans, Rouen). — Kourvels, pianiste-accompagnateur. — Debraz et Verheuge, répétiteurs des chœurs. — Bodet, contrôleur en chef, préposé à la location. — Audouin, souffleur.

Opéra-comique, Traductions. — MM. Guillemot (du Théâtre-Lyrique), baryton d'opéra et traductions, en représentation. — Julian, premier ténor léger. — Dambine, second ténor léger, premier au besoin (Bruxelles, Saint-Petersbourg). — A. Giraud, baryton d'opéra-comique, traductions. — Darmand, première basse chantante (Reims, Nouvelle-Orléans). — Berton, seconde basse. — Baudhuin, ténor (Genève, Aix-les-Bains). — Mauléon, laruelle. — Mouton, troisième ténor. — Buseine, troisième basse. — Audussean, coryphée ténor. — Maillard, coryphée basse.

M^{mes} Demalac, première chanteuse légère (Marseille). — Flavigny, contralto, les Galli-Marié (Bordeaux, Anvers). — Lamoureux, première dugazon. — A. Peltier, seconde dugazon, première au besoin. — G. Moulins, seconde chanteuse. — E. Dambine, seconde dugazon.

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

Certes, elle était bien jolie en ce moment Mademoiselle Mauduit, mais elle effrayait presque.

Albéric Daltier baissa les yeux pour cacher la flamme qui s'allumait sous sa paupière.

— Vous me faites peur, murmura-t-il. Je vous en supplie, revenez à vous. Vous souffrez, ou vous a froissée, la vie nouvelle que vous avez choisie vous a heurtée cruellement, vous serez plus heureuse sous notre toit; revenez-nous, vous redeviendrez bonne. Oh! ne souriez pas ainsi, vous me faites mal. Laissez-moi demain vous ramener chez ma mère.

— Demain, dit-elle d'un air étrange, oui, demain, je serai à Marseille.

Il prit cela pour un acquiescement, et, craignant que leur double absence ne fût remarquée, il retourna au bal la laissant à son rêve.

Il rentra dans le tourbillon joyeux, et la dan-

seuse qu'il invita pour la valse qu'entonnait l'orchestre put remarquer que ce grand jeune homme à la taille superbe avait le front mouillé et la joue pâle.

Après quelques tours d'une danse qu'il exécutait fort à contre cœur, il rencontra Madame Métaxo, étincelante dans sa robe nacarat semée de brillants.

— Où donc est votre cousine, monsieur Albéric? demanda-t-elle gracieusement, je n'ai pu l'apercevoir de toute la soirée?

— Je la quitte à l'instant, madame, répondit froidement le jeune homme; elle se repose à l'abri de la foule.

— Est-elle souffrante?

— Non, madame, mais profondément triste, et elle m'a fait part de sa résolution que vous devez connaître.

— Oui, fit Madame Métaxo, soucieuse, et à ce sujet je vous dirai toute ma pensée: Mademoiselle Mauduit doit être malade ou tourmentée par un ennui secret. J'avoue que j'ai été un peu vive avec elle, l'autre jour, je le regrette, mais ce n'est pas pour cela qu'elle quitte ma maison, car au fond elle doit sentir que nous l'aimons tous. Elle m'a dit un jour qu'elle voudrait mettre l'immensité entre elle et la

France.

— Elle a dit cela?

— Oui, monsieur. Ainsi ne soyons pas étonnés qu'elle ait saisi avidement l'occasion de s'expatrier.

— Ah! elle vous a aussi appris?...

— Qu'elle part pour le Sénégal, oui, certainement, elle ne me l'a pas caché. Concevez-vous une pareille idée? C'est vouloir la mort.

— L'ingrate, murmura douloureusement le jeune homme, elle ne nous a jamais aimés!

Madame Métaxo regarda Albéric Daltier d'un air étrange.

— Peut-être que si, répondit-elle, seulement vous n'avez pas pu le voir.

Et, sur ces paroles énigmatiques, la jeune femme s'éloigna, laissant l'ingénieur immobile comme pétrifié au milieu du pont.

— Que veut-elle dire? murmura-t-il en passant sa main son front.

Puis il s'élança à l'arrière, toujours solitaire derrière son rideau de voile goudronnée, où il avait laissé sa cousine l'instant d'auparavant.

Mais cette place était vide.

Il fouilla du regard tous les groupes de danseurs, tous les coins et recoins du yacht, de la dunette à l'entrepont, il ne vit point Mademoi-

selle Mauduit par la raison que, en ce moment elle voguait vers la terre dans un frêle youyou en compagnie de M. et Madame Métaxo et de quelques personnes lassées de la fête.

— Je la reverrai à Marseille, se dit-il alors, n'a-t-elle pas dit qu'elle y serait prochainement? Là je la forcerai bien à m'ouvrir son cœur.

Et, possédé d'un pressentiment de joie indicible, il alla s'accouder à l'arrière du yacht, à la place qu'avait quitté Gilberte.

L'aube se montrait déjà; la mer était froide et tranquille, couverte d'une lueur vague. Au loin les barques de pêcheurs partaient au travail, la voile blanche déployée au vent du large.

On entendait le pas cadencé des infatigables dansours qui frappait le plancher; l'odeur des fleurs flétries plus pénétrantes encore et celle des parfums que portaient les femmes, se mêlaient aux senteurs marines.

La musique envoyait ses notes amollies dans l'air demeuré tiède sous les tentes; les lumières mouraient dans les lanternes aux mille couleurs, et non loin, à l'horizon, les silhouettes dentelées des montagnes se dessinaient sur le ciel d'un gris bleuâtre.

Avalet, première duègne (Marseille). — Moulins, seconde duègne — Buseine, coryphée, premier dessus. — Delpierre, coryphée, second dessus.

Opérette. — MM. Dambrine, premier tenor (les Dupuis). — Giraud, baryton. — Berton, basse bouffe. — Baudhuin, ténor comique. — Mauléon, harquette, premier comique. — Leprin, des comiques. — Allain, des grimes. — Dalbert, jeune comique. — Delvins, Davalis, rôles de genres. — Mouton, troisième ténor. — Buseine, troisième basse. — Audussean, coryphée ténor.

Mmes Lamoureux, première chanteuse. — A. Peltier, seconde chanteuse, première au besoin. — G. Moulins, seconde chanteuse. — E. Dambrine, seconde chanteuse, des travestis. — Avalet, les Desclauzas. — Moulins, seconde duègne. — Dalbert, petits rôles. — Buseine, Berton, Delmary, Delpierre, Peltier jeune, Lestrez, Durand, Cailoux, des pages.

Orchestre (40 musiciens). — SOLISTES : MM. Lemaître, Renland, Thomson, Schreurs, Lenglebert, Vidal, Demeuse, Lamar, Rikir, Evard. — CADRE DES CHŒURS (30 choristes).

Drame, Comédie, Vaudeville. — MM. Bernard, grand premier rôle en tous genres. — Defrenne, fort jeune premier rôle. — Dalbert, jeune premier (amoureux). — Sallés, grand troisième rôle, rôles de genres. — Mauléon, grand premier comique. — Baudhuin, jeune premier comique. — Allain, des pères nobles. — Leprin, comique marqué, financier. — Delvins, des rôles marqués. — Davalis, comique grime. — Audussean, Etai, Jousaume, Peltier, utilités.

Mmes Bernard, grand premier rôle en tous genres, grande coquette. — Kléber, fort jeune premier rôle, jeune première. — Dalbert, première ingénuité. — E. Dambrine, première soubrette (Déjazet). — A. Peltier, rôles de genres, amoureux. — Avalet, première duègne, mère noble. — Peltier jeune, seconde soubrette. — Mauléon, Lestrez, Durand, utilités.

Réunion du Syndicat Agricole DU CANTON DE GENNES

Dimanche 16 courant avait lieu l'assemblée générale des membres du Syndicat agricole du canton de Gennes.

Cette réunion avait attiré au chef-lieu de canton un grand nombre d'agriculteurs qui se sont rendus à la mairie, pour entendre une conférence sur la culture, faite par M. Nicolle, ancien élève de l'École polytechnique, directeur du Syndicat agricole d'Anjou.

A 3 heures, le Président, M. Grignon, conseiller général, a ouvert la séance à laquelle étaient présents le plupart des notabilités du canton et de nombreux syndiqués, notamment M. Galbrun, maire de Gennes, vice-président du Syndicat.

M. Nicolle, après un exposé de la situation agricole, a abordé le sujet de la conférence et donné de très utiles enseignements sur la culture en général. Sans combattre absolument l'assolement triennal en usage dans le pays, il a vivement insisté sur la nécessité de supprimer la jachère qui non seulement est reconnue comme inutile, sauf dans les terres très fortes, mais encore est d'une pratique regrettable au point de vue du bon état d'entretien du sol. Il importe de faire porter aux terres laissées aujourd'hui en jachères, des récoltes productives, en vue surtout de la nourriture d'un plus grand nombre de têtes de bétail.

Puis, abordant la question des fumiers, M. Nicolle a parlé de la fermentation nitrique dans les fumiers et indiqué les époques les plus favorables pour enfouir ceux-ci dans la terre. Il a ensuite recommandé l'emploi des engrais chimiques — azote et acide phosphorique — afin d'augmenter le rendement des céréales

Albéric reçut de toutes ces choses une impression vague faite de poésie et de langueur douce.

Ainsi rêvant il atteignit la fin du bal et partit avec la dernière chaloupe.

Il avait bien envie de rester à Cannes jusqu'au lendemain, mais il avait promis à sa mère de rentrer de suite à Marseille et il le fit.

D'ailleurs, c'était là qu'il voulait attendre Gilberte.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 25 Septembre 1894

3 0/0.	102 55
3 0/0 amortissable.	101 60
3 1/2.	108 45

Calino gourmande son fils, âgé de sept ans, pour s'être mal conduit en société.

— Polisson, lui dit-il, m'as-tu jamais vu me conduire de la sorte, quand j'avais ton âge?

Villes d'eaux :

— Avez-vous une chambre?

— Oui, au cinquième.

Avec un soupir :

— Et on appelle ça descendre à l'hôtel!

qui toutes, convenablement cultivées, doivent donner de bons produits dans le canton de Gennes.

Toutes ces questions, abordées et exposées d'une manière claire et précise par M. Nicolle, ont vivement intéressé l'auditoire

M. le Président a chaleureusement remercié l'éminent conférencier.

M. de Grandmaison, député de l'arrondissement, membre honoraire du Syndicat, retenu loin du Saumurois par les grandes manœuvres auxquelles il prenait part en qualité d'officier de réserve, avait exprimé ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion. Il avait toutefois adressé à M. le Président de l'Association un exposé très complet des diverses questions agricoles traitées à la Chambre des Députés, pendant la législature de cette année. M. le Président a donné lecture de cette intéressante communication. Les membres de la réunion ont été unanimes pour remercier M. le Député de l'intérêt qu'il porte à l'agriculture.

Après la séance, la musique de Gennes conduisait, en jouant d'alertes pas redoublés, les membres du Syndicat jusqu'à la salle du banquet qui a été servi par M. Abélard, maître d'hôtel.

A ce banquet, pendant lequel la plus grande cordialité n'a cessé de régner, assistaient presque toutes les municipalités du canton, notamment : M. E. Guionis, vice-président du Syndicat, maire du Thourel, et son adjoint M. Tessier, M. D. Guibert, maire de Trèves-Cunault, M. Girard, maire de Chenehutte-les-Tuffeaux, M. Martin, maire de St-Georges-des-Sept-Voies, ainsi que son adjoint, M. Richomme, M. Thibault, maire d'Ambillon, et son adjoint M. Chumeau, M. Pelé, adjoint au maire de Coutures, M. Neveux, directeur de la ferme-école départementale du Prieuré, M. Fouché, trésorier du Syndicat, M. Leroux, de Noyant, M. Martin, agent-voyer communal, M. Chaleil, président de la musique de Gennes, M. Delaunay, expert à Gennes, etc., etc.

M. Galbrun, maire de Gennes, empêché par un deuil récent, s'était excusé de ne pouvoir prendre part à la fête, ainsi que MM. Baudin, maire de Chemellier, et M. Ch. Guéret, maire de Coutures, momentanément absent.

La jeune et vaillante musique de Gennes a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire pendant le repas. Aussi M. Grignon, au nom du Syndicat, a vivement remercié MM. les musiciens du concours si aimable qu'ils avaient bien voulu donner à la fête, et félicité tout spécialement M. l'instituteur Joulin qui non seulement a eu le mérite de former à Gennes de nombreuses générations d'élèves distingués, mais qui encore, en véritable professeur d'harmonie, a su créer si rapidement une excellente musique. Puis M. le Président a exprimé toute sa gratitude à la municipalité de Gennes qui a mis si gracieusement une des salles de la mairie à la disposition des membres du Syndicat. Il a remercié également les zélés organisateurs de la fête et du banquet. Ensuite, après avoir fait ressortir en quelques mots l'intérêt que présente pour l'agriculture les associations agricoles telles que le Syndicat agricole de Gennes et l'utilité de grouper les associations locales autour de centres plus importants en vue d'une action commune et par conséquent plus puissante, M. Grignon a abordé la question de la reconstitution des vignobles et a insisté sur la nécessité de se mettre à l'œuvre immédiatement. Il convient de mettre à profit les expériences déjà nombreuses faites dans les autres parties du département où la vigne américaine est cultivée avec succès. Des écoles de greffages vont être constituées dans plusieurs communes du canton, et avec un peu d'initiative, les viticulteurs du pays seront bientôt en mesure de faire, sans grands frais et de leurs mains, des plantations qui leurs permettront encore de boire du vin.

Il a terminé en buvant à la prospérité du canton de Gennes et de son agriculture. Divers toasts ont été ensuite portés par M. D. Guibert : au succès de l'Association et à son Président, M. Grignon ; par M. Girard à M. Casimir-Perier, Président de la République ; puis, à M. de Grandmaison, député de l'arrondissement.

A 10 heures, les membres du Syndicat quittaient la salle du banquet aux sons d'une brillante retraite jouée par la musique.

Dépôt de Remonte

Le comité du Dépôt d'Angers se réunira aux dates suivantes, pendant le mois d'octobre prochain :

A Angers, au Dépôt, mardi 9 et samedi 20, à 8 h. 1/2 du matin ;

A Saumur, lundi 15, à 1 heure du soir ;

A Longué, mardi 16, à 1 h. 1/2 du soir ;

A Doué, mercredi 17, à 1 h. 3/4 du soir.

Pour procéder aux achats de chevaux ci-après : chevaux de carrière, chevaux de tête de toutes armes, chevaux de réserve, chevaux de ligne de 3 ans 1/2 à 8 ans, chevaux de trait de 4 à 8 ans, et de préférence de robe sombre.

Les chevaux de trait devront être des animaux puissants, étoffés et pas trop lourds.

Surveillance de étalons

L'itinéraire de la Commission chargée d'examiner l'état sanitaire des étalons, au point de vue du cornage et de la fluxion périodique, est fixé comme suit pour le département de Maine-et-Loire :

Angers, le lundi 29 octobre 1894, à 1 heure, au dépôt d'étalons.

Cholet, le mardi 30 octobre, à 4 h. 1/4, sur le champ de foire.

Saumur, le mardi 31 octobre, à 11 h. 1/2, à la station des étalons.

Segré, le lundi 5 novembre, à 10 heures, sur le champ de foire.

Baugé, le mardi 6 novembre, à 10 h. 1/2, à la station des étalons.

Pièces de 50 centimes

L'administration des Monnaies a versé dans les Caisses du Trésor 80,000 francs de pièces de 50 centimes, au millésime de 1894.

Ces pièces sont destinées à remplacer, dans la circulation, les monnaies italiennes, récemment rapatriées.

Mort d'un ancien ministre

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le comte de la Bouillerie, ancien ministre de l'agriculture, décédé subitement dans son château de Rochu, à Cheviré-le-Rouge.

C'est un deuil pour la région.

Les obsèques de M. Cesbron-Lavau

Les obsèques du regretté M. Cesbron-Lavau ont eu lieu lundi dernier à Cholet, au milieu d'une foule douloureusement impressionnée.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Charles Cesbron-Lavau, lieutenant au 7^e hussards ; M. Jules Cesbron-Lavau et ses trois fils, officiers ; MM. Blavier, sénateur, Paul Blavier et Bordeaux-Montrieux ; les deux fils du colonel de Piolan ; MM. Ricou, Renou et Léon Cesbron. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Baron, maire et conseiller général de Cholet ; M. Loyer, adjoint de Cholet ; M. Besnard et M. Merlet, adjoint de la commune de Saint-Léger, dont M. Emmanuel Cesbron-Lavau était maire.

Reconnus dans la très nombreuse assistance : M. le comte de Maillé, député de Cholet et président du Conseil général ; M. le colonel et les officiers du 77^e de ligne ; le colonel de Girardin ; de nombreux officiers du 7^e hussards ; M. Turpault, conseiller d'arrondissement ; le comte de Castries, etc., etc.

Au cimetière, M. Jules Baron a retracé dans un discours plein d'une émotion communicative la carrière du défunt et les regrets que sa perte inspire à tous ceux qui l'ont connu.

Les allumettes « suédoises »

Par décret rendu sur la proposition de M. Poincaré, ministre des finances, il vient d'être décidé que le nombre des allumettes dites « suédoises » contenues dans les boîtes à 40 centimes serait porté de 50 à 60. D'autre part, les boîtes vont être rendues plus solides. Le chariot, dont le glissement était parfois rendu difficile par le gonflement des parois de la boîte, sera supporté par de petites glissières en carton qui en assureront la mobilité.

État-civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 24 septembre. — Yvonne-Louise Vinet, 22 mois, rue du Portail-Louis, 26.

Le 25. — Jean Veber, retraité, décoré de la médaille militaire, 66 ans 1/2, époux de Catherine Hillard, rue de la Maremaillette, 19.

PAIX DES MÉNAGES

La politique engendre et sème la discorde,
Mais le Congo fameux, le meilleur des savons,
Maintient par son parfum l'adorable concorde,
Le charme et la beauté dans toutes les maisons.

E. Margaris, au savonnier Victor Vaissier.

Le Gérant, L. DELAUNAY.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13 et 15, rue Saint-Jean.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE

En neuf lots

D'une MAISON

Et de treize parcelles de Terre, Vigne et Bois taillis

Situées communes de Montreuil-Bellay et du Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 20 OCTOBRE 1894, à midi, au Palais de Justice à Saumur, à l'audience des criées du Tribunal.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient-dra qu'en vertu :

1. D'une clause du procès-verbal d'adjudication ci-après énoncée, et faite par Madame Jeanne Davy, veuve de Charles Chanteloup, sans profession, demeurant ci-devant à Montreuil-Bellay, et actuellement à la Lande-Chasle (Maine-et-Loire), adjudicataire, d'avoir justifié de l'acquit des conditions exigibles de l'adjudication, ainsi qu'il résulte d'un certificat dressé par M^e Le Baron, notaire à Saumur, substituant M^e Fourchault, notaire, dite ville, le huit septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, sur la déclaration à lui faite par M^e Antheaume, notaire à Montreuil-Bellay ;

2. De l'article 733 du Code de procédure civile ;

A la requête de M. Charles-Éléonore Antheaume, notaire, demeurant à Montreuil-Bellay, créancier de Madame veuve Chanteloup,

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente sur folle enchère et ses suites ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques, sur folle enchère, des biens ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Commune de Montreuil-Bellay

Premier Lot

Une maison, située à la Porte-Saint-Jean, comprenant au rez-de-chaussée trois chambres, chambre noire, cave avec pressoir, grenier, cour, petite écurie, citerne, joignant au midi la rue et au nord et au couchant Cotteleau.

Mise à prix, deux cents francs, ci... 200

Deuxième Lot

Six ares soixante centiares de vigne, en Pelleterie, canton des Ponges, joignant d'un côté Boussy-Jamain, d'un bout Madame Simon et d'autre bout Malga.

Sept ares vingt-deux centiares de terre, situés aux Ponges, compris au plan cadastral sous le numéro 585 de la section C, joignant d'un côté au levant et d'un bout au midi Blanchard, d'autre côté Lauriot et Virginie Lepeytre, d'un bout au couchant Malga, Lauriot et Lepeytre.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

Troisième Lot

Dix-sept ares un centiare de vigne, dans les Ponges, et dix ares un centiare d'après les titres portés au cadastre sous le numéro 593 de la section C, joignant au nord Froger, au midi Malga, au levant Blanchard et au couchant Forges.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

Quatrième Lot

Un morceau de terre, situé à la Fosse, contenant environ trente-cinq ares vingt centiares, joignant au couchant le chemin de Montreuil à Lennay, au midi et au levant M. Fortris et au nord Jennette.

Mise à prix, six cents francs, ci... 600

Cinquième Lot

Un morceau de vigne, sis dans les Gréons, contenant environ onze ares, joignant au nord M. de Crozé, au couchant Malécol, au midi un sentier et d'autre bout Hardonin.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

Sixième Lot

Vingt-six ares quarante centiares de vigne, situés à la Gruge du Bois-Durand, joignant d'un côté Jeanne Bongron, d'autre côté Panneau et des deux autres bouts Touchet.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

Septième Lot

Un morceau de vigne, sis au canton de la Herse, contenant onze ares soixante-quinze centiares environ, joignant au levant le mur du cimetière et Morillon, au midi Madame veuve Rousseau, au couchant Guioit et au nord Dutoir.

Mise à prix, cent francs, ci... 100

Huitième Lot.

Un morceau de terre, situé au canton de la Petite-Champagne, contenant huit ares quatre-vingt centiares environ, joignant au levant un chemin de Parion, au midi la route de Montreuil à Loudun, au couchant Dutoir et au nord Guichard.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

Neuvième Lot

1. Quinze ares quatre-vingt-un centiares de terre, situés à l'Accommodement, joignant au nord Soulard, au levant Madame Virez, au midi la même, au couchant MM. Remoud, Denis et Guillonnet.

2. Un morceau de vigne, sis aux Sables ou Gringonneau, joignant au nord Bontemps, au levant Derouet, au midi Dugnet, au couchant Bontemps, contenant un are quatre-vingt centiares.

3. Un morceau de vigne, sis aux Terres-Dorées, contenant quatre ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Touchet, au levant Naudin, au midi Emery et au couchant Boussy.

4. Un morceau de bois taillis, situé aux Champs-sous-Dime, contenant un are cinquante centiares, joignant au levant Guibert, au midi Esnault, au couchant Panneau.

Commune du Vaudelnay-Rillé

5. Un morceau de terre et vigne, situé au Ridault, contenant dix-neuf ares dix-neuf centiares, joignant au nord Panneau, au midi un chemin, au levant Guittière et au couchant Panneau.

A charge de fournir une rente annuelle et viagère de un hectolitre un quart de blé, un hectolitre quinze litres de vin blanc, 375 grammes d'huile de noix, 9 fagots de bois, 1 kilogramme 875 grammes de beurre et une somme de 27 francs en argent, ladite rente due à M. Maurice, veuf Chollet, demeurant à Montreuil-Bellay, quartier d'Ardenne, âgé de 81 ans.

L'adjudicataire de ce lot devra payer en outre le prorata de rente viagère échu au vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, soit en espèces la somme de quarante-sept francs quarante-cinq centimes, et les frais du commandement fait à M. Charles Chanteloup, cordier à Montreuil-Bellay, suivant exploit de Me Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, du quatorze août mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20

Lesdits immeubles ont été adjugés à Madame veuve Chanteloup suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Antheaume, notaire à Montreuil-Bellay, le dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, par suite d'une vente sur licitation ordonnée par jugement du Tribunal civil de Saumur, le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, de divers immeubles indivis entre les parties ci-après nommées, à la requête de :

1. Madame Louise Chanteloup, épouse de M. Flavien Dussaud, comptable, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) ;

2. Madame veuve Chanteloup, sus-nommée ;

3. Madame Jeanne-Marie Chanteloup, épouse de M. Pierre Guérécheau, garçon de café, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay, actuellement à Saumur ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1. M. Charles Chanteloup, cordier, demeurant à Montreuil-Bellay ;

2. M. Jules-Allain Chanteloup, tonnelier, demeurant à la Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur des mineurs Henriette Chanteloup, Ernestine Chanteloup, Brutus Chanteloup et Henri Chanteloup, nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-treize, aux lieu et place de M. Jules Brault, épiciier à Bourgneuf (Indre-et-Loire), aujourd'hui décédé, et qui avait été nommé à la même fonction par délibération du conseil de famille des mineurs Chanteloup, du mois d'octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et leur mère, Madame veuve Chanteloup-Davy ;

3. M. Pierre Davy, propriétaire, demeurant à la Noullaire, commune de la Chapelle-Gaudin (Deux-Sèvres), au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Chanteloup, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'adjudication avait été prononcée au profit de Madame veuve Chanteloup, sus-nommée, moyennant la somme de trois mille deux cent trente francs, outre les charges.

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges dressé par M^e Antheaume, notaire à Montreuil-Bellay, pour parvenir à l'adjudication, et dont une expédition sera déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, et en outre à la charge des frais de première mise en vente et de ceux de folle enchère, sur la mise à prix totale de onze cent soixante francs, ci... 1.160

NOTA. Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal de Saumur.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposée une expédition du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Samedi 13 Octobre 1894, à 1 heure, à Saumur,

En l'étude de M^e FOURCHAULT, notaire,

EN TROIS LOTS

1^o Une Maison, sise à Saumur, quai de Limoges, n^o 10, et un corps de bâtiments, rue du Bellay, derrière la maison, d'un revenu de 1,600 fr ;

2^o Une Maison, sise à Saumur, quai de Limoges, n^o 11, d'un revenu de 1,000 fr. environ ;

3^o Et une Propriété, située au Gaillardin, commune de Dampierre.

Voilà les affiches pour plus ample désignation.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e FOURCHAULT, notaire.

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

VENTE PAR LICITATION

Le dimanche 14 octobre 1894, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

D'une Propriété d'agrément

Dite SOUS-LE-PUITS

Commune de Gennes

Comprenant maison d'habitation en forme de petit château,

Avec ses dépendances consistant en : jardins, terres, vignes, remise, écurie, hangar, grandes caves sous le roc, petit bois, bois taillis, ile sur la Loire, etc.

Le tout d'une contenance approximative de deux hectares trente-quatre ares soixante-dix centiares.

Mise à prix : 20,000 fr.

Pour visiter et connaître les conditions de la vente, s'adresser au lit M^e JAMIN, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennes

Vente Mobilière

Au domicile de M. Thuau,

Auc Tuffeaux, commune de Chenelluette-les-Tuffeaux,

Le dimanche 7 octobre 1894, à midi.

ON VENDRA : Vaisselle, batterie de cuisine, lits, armoires, linge de ménage et quantité d'autres bons objets ;

10,000 kilogr. de foin, 7,500 kilogr. de paille, charrette, voiture, un cheval.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

LÉRINA

Liqueur fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOLGHE, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours et Leçons particulières

M^{lle} BONIFAS

8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

A VENDRE Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

M^e BRETON, notaire à Varennes, demande UN CLERC pour expéditions et actes courants.

ASSURANCES On demande personnes sérieuses pour représenter dans l'arrondissement de Saumur une Société d'Assurances Mutuelles contre l'Incendie. Prendre l'adresse au bureau du journal.

UN HOMME muni des meilleures références, connaissant les travaux de la campagne et l'exploitation des bois, demande place de garde, chef de culture ou gérance. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter dix mille francs pour neuf années intérêt cinq pour cent, hypothèque sur immeuble situé à Saumur. Ecrire aux initiales A. B. C., au bureau du journal.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE
G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

BOUGIES

Bonne qualité, le paquet. » 75
Supérieure, — » 80
Extra, — » 90
A trous, — » 90

CHANDELLES Américaines plus de mouillage, ni de fumée » 65

Pétroles ininflammables

en bidons de 5 litres

Léonine (recommandé), 2 fr.
Orillamme, 2 »
Saxoline, 2 »
Huile colza extra, 1/2 kil., » 40
Huile colza (Aurore), le bidon 4 fr.

Imprimerie P. GODET

ALMANACH 1895

AVIS

Les personnes qui auraient des CHANGEMENTS D'ADRESSE ou des MODIFICATIONS à apporter ainsi que des INSERTIONS-RÉCLAMES à faire dans l'Almanach 1895, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.